

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2012

FINANCEMENT SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2013 - (N° 287)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 486

présenté par
M. Paul

ARTICLE 56

Compléter l'alinéa 15 par les mots :

« du présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.